Image not found or type unknown

Prescription de la constitution de plainte avec partie civile

Par **jacques77**, le **16/03/2014** à **08:01**

Bonjour à tous
Sí une personne a été condamné à 5 ans de prison en 1997 y il y a eu quelques années plus tard prescription de l' action publique vue que le condamné était reo contumace...La question est de savoir si la partie civile peut elle encore après juin de 2013 saisir le compte bancaire du condamné ?
Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés